

# FESTI 2000

## FÊTE DE L'AUTOMNE – VIDE-GRENIER

**Dimanche 4 octobre 2026**

**Lieu de la manifestation :** Derrière la Ferme Rolland – 81-45 Pl. de la Mairie, 74550 Perrignier

**Ouverture au public :** de 8 h à 17 h

**Petite restauration – buvette – pâtisseries**

### INSCRIPTION

Je soussigné(e), \_\_\_\_\_

N° \_\_\_\_\_ Rue \_\_\_\_\_

CP \_\_\_\_\_ Commune \_\_\_\_\_

Tél. : \_\_\_\_\_ E-mail : \_\_\_\_\_

N° carte d'identité ou passeport : \_\_\_\_\_

*(Joindre impérativement une photocopie)*

Désire m'inscrire au vide-grenier organisé par **Festi 2000** dans le cadre de la Fête de l'automne.

Je réserve un emplacement de :

**Nombre de modules de 3 m :** \_\_\_\_\_ × 15 € = \_\_\_\_\_ €

*(Tables et chaises NON FOURNIES)*

### Participants non-professionnels :

Attestation sur l'honneur : Je m'engage à ne pas participer à plus de 2 manifestations de même nature au cours de l'année civile.

Signature : \_\_\_\_\_

À \_\_\_\_\_ Le \_\_\_\_\_

**Date limite d'inscription : 25 septembre 2026**

**Règlement par chèque ou espèces à l'ordre de FESTI 2000.**

**Dossier complet à retourner à :** perrignierfesti2000@gmail.com

# RÈGLEMENT DU VIDE-GRENIER

Festi 2000 est heureux d'organiser un vide-grenier qui aura lieu le **DIMANCHE 4 OCTOBRE 2026**, derrière la Ferme Rolland, au **81-45 Pl. de la Mairie, 74550 Perrignier**.

- **Déballage** : entre 6 h et 8 h (inutile de venir aux aurores, les places seront déjà définies !)
- **Emplacements réservés jusqu'à 8 h 00.**
- **Remise des numéros d'emplacement à l'arrivée** (voir placier).

**Adhésion des exposants (particuliers, associations) soumise aux conditions suivantes :**

- Règlement de la totalité des frais de participation avant le **25 septembre 2026**.
- Photocopie d'une pièce d'identité et attestation sur l'honneur signée.
- **PROFESSIONNELS NON AUTORISÉS.**
- **VENTE DE PRODUITS ALIMENTAIRES NON AUTORISÉE.**
- Tempête, mauvais temps, pluie pendant la durée de la manifestation, ainsi que l'absence de l'exposant pour toutes raisons, ne donnent droit à aucun remboursement de la participation.

Les exposants déclarent renoncer à tous recours contre l'organisateur du vide-grenier en cas de vol, détériorations ou dommages matériels causés à leur préjudice à l'occasion et pendant le séjour des matériels, marchandises et objets divers sur l'emplacement du vide-grenier.

Le retour du bulletin d'inscription entraîne l'adhésion aux conditions du présent règlement.

Toute infraction à celui-ci pourra entraîner le renvoi immédiat de l'exposant sans qu'il puisse réclamer une indemnité quelconque.

Nous vous demandons, avant votre départ, de débarrasser la totalité de vos objets et emballages.

Une publicité locale sera assurée par la distribution de prospectus, affiches et balisage afin de faire de cette journée une réussite. Vous pourrez également vous restaurer sur place (petite restauration chaude, pâtisseries, boissons...).

Nous vous souhaitons d'ores et déjà une très belle journée et espérons que vous réaliserez de bonnes affaires.

Dans l'attente de vous rencontrer, recevez Madame, Monsieur, nos cordiales salutations.

**L'association Festi 2000**

**Bulletin d'inscription à nous retourner pour le 25 septembre 2026, dernier délai.**

**Règlement par chèque ou espèces à l'ordre de FESTI 2000.**

**Envoi du dossier complet : [perrignierfesti2000@gmail.com](mailto:perrignierfesti2000@gmail.com)**